



ELECTIONS DE JUIN 2008 : UN TOURNANT DECISIF POUR LA DGAC ET SES PERSONNELS TANT SUR LE PLAN NATIONAL QU'INTERNATIONAL.

Dans quelques jours l'ensemble des personnels va voter et le résultat des élections sera déterminant vis à vis des choix sur l'organisation de la DGAC au sein de l'Europe.

Ces choix auront bien évidemment des conséquences sur les conditions de travail et les statuts de tous les personnels.

La création d'un FAB (bloc fonctionnel d'espace) EC (Europe Centrale) est prévue très prochainement. Ce FAB est la suite du deuxième paquet « Ciel Unique » voulu par la Commission Européenne.

Ce FABEC regroupera les pays suivants : Pays du Benelux, Allemagne, Suisse et France.

L'objectif est d'améliorer la gestion de l'espace et de diminuer les retards ainsi que les coûts pour les usagers des services de la Navigation Aérienne.

Il y a deux concepts de FAB :

1/ FAB coopératif qui permet de travailler en coopération étroite entre les différents pays et prestataires. Chaque prestataire gardant son autonomie.

Sur le plan opérationnel, cette coopération permet de développer en commun des outils (systèmes informatiques, image radar, logiciels, ...) afin d'optimiser les échanges entre les matériels et réduire les coûts.

Cela permet également d'optimiser les routes aériennes, les procédures par délégation d'espace aux frontières et d'améliorer le service rendu en terme de sécurité et de capacité.

Sur le plan organisationnel chaque pays est libre de choisir son opérateur et la gestion interne à cet opérateur.

La France lors des accords Ciel Unique de 2002 a choisi un opérateur unique (la DSNA) au sein de la Fonction Publique. De la même façon afin de répondre à la demande de séparation Opérateur / Régulateur / Autorité de surveillance, la DCS a été créée.

Dans le cadre de la DGAC il y a désormais deux Services à Compétence Nationale (SCN) la DSNA et

la DCS ainsi qu'une direction (la DTA) regroupant les autres services. Le SEFA et l'ENAC étant deux écoles de formation sous la tutelle de la DGAC ce qui est une garantie de qualité de la formation.

Ce choix a été fait afin de permettre à la DGAC de rendre l'ensemble des services au sein de la Fonction Publique avec des agents de l'Etat.

Cette décision a été réaffirmée dans l'ensemble des protocoles DGAC depuis 20 ans.

Ces mêmes protocoles ont permis une amélioration des statuts, des rémunérations et des conditions de travail des personnels de la DGAC tout en améliorant la qualité du service rendu aux usagers.

La France a démontré sa capacité à répondre aux besoins de tous les usagers en réduisant les retards (moins d'une minute de retard en moyenne par vol) alors même qu'elle est le pays le plus survolé d'Europe et a une concentration très importante de trafic sur les plates-formes parisiennes.

Cet état de fait est la preuve que le Service Public peut être rendu de façon efficace par des agents de l'Etat tout en respectant la sécurité, l'environnement et la capacité.

2/ FAB fusionnel qui consiste à fusionner en un prestataire unique pour tous les pays composant le FABEC.

Cette fusion, fortement voulue par les compagnies aériennes, est centrée essentiellement sur la recherche de la baisse des coûts.

Cette baisse des coûts implique sur le plan organisationnel :

- la réduction du nombre de centres de contrôle en route, d'approche et du nombre de personnels tous corps confondus,
- l'abandon des plates-formes peu ou pas assez rentables,
- l'externalisation des services techniques et administratifs à des sociétés extérieures,
- la fin de la DGAC par la dissolution de la DSNA dans l'entité unique et le rattachement de la DCS, de la DTA, des écoles (ENAC, SEFA) à une autre structure.

Pour les personnels cela veut dire une fusion des conditions de travail, de recrutement, de formation initiale et continue.

En effet il y a de fortes disparités entre les pays pour ce qui concerne le temps de travail, les congés et la protection sociale.

Les procédures de recrutement sont également très disparates et les liens avec l'employeur sont souvent réduits à un contrat bien moins protecteur qu'un statut.

Cela veut dire perte du statut et de ses nombreuses garanties (inaptitude médicale, maladie, ...) et la perte de la mobilité géographique et fonctionnelle par la réduction du nombre d'organismes au sein du FAB et l'éclatement de la DGAC.

Les personnels fonctionnaires français n'auront d'autre choix qu'entre :

- devenir employés de l'entité unique pour ceux qui sont dans la DSNA actuelle. Les autres n'en auront pas la possibilité puisque leurs fonctions et métiers (DTA, DCS, Secrétariat Général de la DGAC, ..) ne seront pas repris dans le FAB,
- rester dans leurs corps d'origine hors de l'entité puisque le FABEC assurera les services de la DSNA.

Les personnels perdront leur statut de fonctionnaire ou d'ouvrier d'Etat avec les garanties concernant l'emploi et devront accepter les conditions de la nouvelle structure ou bien devront migrer vers d'autres structures de l'Etat français moins favorables au niveau du régime indemnitaire.

Comme on peut le constater la notion de fusion en un seul opérateur au sein du FAB n'est pas sans conséquence néfaste pour la totalité des personnels de la DGAC.

Il faut également considérer que les agents du FAB seront à la fois les prestataires de services au profit des compagnies aériennes et les employés de ces mêmes compagnies ce qui n'est absolument pas le cas de nos jours. Ce double lien ne permettra pas de rendre un service de qualité en toute indépendance.

Que restera-t-il du Service Public aux usagers avec l'objectif du FABEC fusionnel qui est la réduction des coûts impliquant l'externalisation des plates-formes ?

C'est déjà le cas dans certains pays du FAB où les services de TWR sont rendus par un organisme privé à but lucratif...

L'externalisation des tâches de maintenance, des services administratifs à bas coût est également un principe recherché pour faire des économies.

Sans être systématiquement pessimiste il faut voir la réalité en face : les compagnies aériennes n'ont pour objectif que la réduction des coûts. Ces mêmes

compagnies employeurs n'auront aucun intérêt à favoriser la mobilité géographique ou fonctionnelle des personnels. A titre d'exemple quel sera leur intérêt de permettre à un contrôleur qualifié dans un organisme d'aller se requalifier dans un autre ? Il sera bien plus économique pour l'employeur de recruter directement un nouveau contrôleur et de le former localement.

De ce fait la mobilité géographique et fonctionnelle n'existera plus.

Pour toutes ces raisons FO, membre de l'ETF, refuse la création d'un FABEC fusionnel et propose un FABEC coopératif.

Pour FO la création d'un FABEC coopératif doit se construire avec les objectifs suivants :

- **amélioration des services rendus au profit de tous les usagers : SECURITE, Protection de l'Environnement, REGULARITE,**
- **maintien et amélioration des conditions de travail des personnels de la DGAC,**
- **une DGAC unie au sein de la Fonction Publique reconnue et respectée au plan européen.**

FO qui a rencontré sur ce dossier le Directeur Général le 16 juin a pu exposer ses idées et faire des propositions concrètes dans la conception du FABEC coopératif.

Le Directeur Général a confirmé que la DGAC est favorable à la création d'un FABEC coopératif qui permet de garder le contrôle des services rendus en France au profit des usagers.

Certaines organisations syndicales proposent un FAB fusionnel : SNCTA, SATAC, UNSA IESSA. D'autres sont favorables à un FAB coopératif (CFDT, CGT). Certaines ne se prononcent pas : CGC, SNPL. C'est leur droit et nous n'avons pas à critiquer tel ou tel choix c'est la démocratie de permettre à chacun d'avoir ses idées et de les exprimer.

Dans le cadre des décisions au sein de la DGAC, du Ministère et sur le plan européen le poids de chaque voix exprimée est important.

Si le nombre des voix FAB coopératif est plus important que celui des voix FAB fusionnel c'est le FAB coopératif qui sera créé.

Du 23 au 30 juin 2008 FO appelle à voter massivement pour le FABEC coopératif pour une DGAC forte et unie capable de rendre un service de qualité à tous les usagers.

Voter FO c'est voter également pour la défense des emplois publics et des statuts des personnels de la DGAC.